



[Déplacements en milieu rural]



Mise en réseau d'expériences

Hédé-Bazouges, 5 juin 2012

Nous tenons à remercier Jean-Christophe Bénis et Ann Longwell, adjoints de Hédé-Bazouges pour leur chaleureux accueil et la présentation de leur expérience de « navette citoyenne », accompagnée par Amande Gatt, habitante de la commune et chargée de mission d'Eko-Think.



Nous tenons également à remercier :

- Monique Guilard, conseillère communautaire du Pays de Liffré pour le retour d'expérience sur le transport à la demande « Coccinelle », préparé avec le soutien de Aline Guilbert, Vice-Présidente et leurs services
- Claude Jaouen, conseiller communautaire du Val d'ille délégué aux transports et ses services pour le retour d'expérience de leur ambitieux schéma de déplacements doux

Programme

9h30	Rendez-vous en mairie annexe de Hédé-Bazouges
9h45	Tour de table
10h	Retours d'expériences et échanges <ul style="list-style-type: none">- Hédé-Bazouges (35) : la navette citoyenne pour réhabiliter le stop à l'échelle locale- CC du Pays de Liffré (35) : coccinelle, un transport à la demande en régie municipale- CC du Val d'Ille (35) : un schéma de déplacements doux pour rejoindre les pôles d'emploi, d'activité ou de déplacements collectifs
12h15	Présentation de la navette citoyenne à l'extérieur
12h30	Repas dans un restaurant local

Les 3 expériences présentées ont fait l'objet de fiches réalisées par Bruded en lien avec les collectivités concernées.

Participants

Participants	Prénom	Nom	Fonction	mail
Interventions				
Hédé-Bazouges	Ann	Longwell	Adjointe	annlongwell@yahoo.fr
Hédé-Bazouges	Jean-Christophe	Bénis	Adjoint	jcbenis@orange.fr
Hédé-Bazouges	Amande	Gatt	Habitante/ Eko-Think	contact@eko-think.fr
CC Pays de Liffré	Monique	Guilard	Conseillère communautaire	monique.gardan@wanadoo.fr
CC Val d'Ille	Daniel	Cueff	Président	
CC Val d'Ille	Claude	Jaouen	Conseiller communautaire délégué aux transports	
CC Val d'Ille	Soazig	Rouillard	Animatrice mobilités climat énergie	soazig.rouillard@valdille.fr
CC Val d'Ille	Lucie	Calvet	Chargée d'étude	lucie.calvet@valdille.fr
Communes / Communautés de commune / Partenaires				
CC Pays de Liffré	Guy	Vasnier	Vice Président	vasnierguy@orange.fr
CC Val d'Ille	Anne-Gaëlle	Mangin	Chargée de mission solidarités	anne-gaëlle.mangin@valdille.fr
Gaël	Claude	Josse		
Muel	Marcel	Minier	Maire / Vice Président Bruded 35	marcelminier@orange.fr
Lehon	Jacques	Ceintrey	Conseiller municipal en charge de la convention des maires et agenda 21	JCEINTRE@saur.fr
Lehon	Claire-Marie	Guyomard	Conseillère municipale	clairmy@orange.fr
Lehon	Estelle	Deroch	Chargée de mission DD (service civique)	estelle.deroch@gmail.com
La Baussaine	Daniel	Henry	Adjoint	dadahenry@aol.com
Parthenay de Bretagne	Alain	Froger	Adjoint	alain.froger2@wanadoo.fr
CC ACSOR	Pierre	Dano	Vice Président en charge des transports	
Pays des Vallons de Vilaine	Floriane	Elliot	Chargée de mission	smooth@paysdesvallonsdevilaine.fr
CC Bretagne Romantique	Alain	Billon	Vice Président en charge des transports	-
CC Bretagne Romantique	Cécile	Noret	Chargée de mission	c.noret@bretagneromantique.fr
Antrain Communauté	René	Canto	1er Vice-Président	contact@antraincommunaute.fr
Antrain Communauté	Françoise	Blaise	Secrétaire générale	contact@antraincommunaute.fr
Pays de Redon / mission énergie climat	Guillaume	Rigaud	Chargé de mission	energie@pays-redon.fr
CG 35 / Agence Redon	Léna	Jacq	Chargée de mission	lena.jacq@cg35.fr
Renac / Région Bretagne	Anne	Patault	Conseillère municipale / conseillère régionale	anne.patault@gmail.com
CG35	Valérie	Giffrain	Chargée de mission déplacements	valerie.giffrain@cg35.fr
CG35	Romain	Cavé	Stagiaire covoiturage	romain.cave@cg35.fr
Organisation				
BRUDED	Mikael	Laurent	Chargé de mission	m.laurent@bruded.org

Excusée : Haude Le Guen, conseillère régionale, qui a eu un empêchement de dernière minute.

En gras : communes et communautés de communes adhérentes au réseau BRUDED

Bilan de la navette citoyenne

- Lancement : le projet a été lancé début janvier 2012 car le souhait était de s'y prendre à l'avance : si les inscriptions peuvent être lancées bien en amont, l'idéal pour la communication presse est de se caler sur une période où il fait beau pour faire du stop.
- Le retour médias et a été positif
- le retour des partenaires (dont Bruded) également : la solution répond aux enjeux actuels, sans une mobilisation importante d'argent public, en se calant sur la solidarité citoyenne. Plusieurs territoires réfléchissent à sa mise en œuvre ou son expérimentation : Pays de Vitré (démarrage fin 2012 / début 2013), Pays des Vallons de la Vilaine, expérimentation sur la Val d'Ille pendant la semaine de la mobilité....
- Succès : Après 6 mois d'existence, le projet compte 50 inscrits ce qui est bien compte-tenu du nombre d'habitants dans le bourg de Bazouges (environ 300) , principaux concernés.
- Dans le détail, ce sont :
 - o 45 conducteurs (pouvant être également piétons)
 - o 5 piétons sans véhicules
- Frein : Dans les faits, on constate qu'il y a plus de personnes avec des véhicules, « prêt à prendre » un habitant en stop, que d'habitants prêt à faire du stop. Le frein principal semble être la crainte de ne pas être pris et de ne pas arriver à l'heure

Améliorations envisagées :

- Animation : il faut accompagner le changement. La question de l'animation semble cruciale. Un travail avec les ados, clients par excellence, serait un plus. Idée d'une « course en stop »
- Périmètre : augmenter le périmètre (à l'échelle de la Com Com ?) permettrait de rendre plus lisible l'opération, le nombre de conducteurs... Une ligne vers la gare TER de Montreuil sur Ille est envisagée.
- Rassurer : Au moment de l'inscription en mairie, il pourrait être demandé les périodes principales de passage sur le trajet afin de communiquer aux stoppeurs les périodes où ils sont sûrs d'être pris rapidement. Une courbe de fréquence de passages pourrait être ajoutée dans le livret du stoppeur, de même que les horaires de cars à Hédé et de la station TER
- Changement de nom : le nom « navette citoyenne » a porté à confusion. Certains anciens pensaient qu'il s'agissait de transport à la demande ou d'un mini-bus s'arrêtant aux arrêts... un autre nom est en cours de réflexion : auto-stop participatif, stop pouce,

Discussion sur la navette citoyenne, le stop et le covoiturage

Sur la gratuité : à Moissac, où le système est développé sur un plus large territoire, un tarif de 0,05 euro/km a été fixé. Pour Hédé-Bazouges, les 4 kms amèneraient une participation de 20 cts d'euros. Les élus ont préféré partir sur un esprit de gratuité et de solidarité.

Dans la salle : « c'est bien, la gratuité c'est l'esprit de solidarité avant tout » / mais aussi « une participation financière, c'est potentiellement aider quelqu'un qui a du mal à payer son plein d'essence. C'est aussi de la solidarité »

Assurance : Lors de l'inscription conducteurs et auto-stoppeurs sont avertis que c'est leur assurance respective qui les couvre en cas de pépin. On est dans le même cadre qu'un covoiturage classique. En tant que conducteur, il vaut mieux prévenir que l'on peut être amené à prendre un auto-stoppeur mais en principe cela ne pose aucun problème. Bruded a appelé son assureur pour savoir si l'association était assurée si un salarié prenait un auto-stoppeur dans le cadre de son travail. Réponse : « pas de problème »

Social : « On n'appuie pas assez sur l'intérêt du lien social que crée ce type de projets. Il faut se rencontrer des habitants qui ne se seraient peut-être jamais rencontrés par ailleurs ».

Sécurité lors de l'arrêt : c'est bien sûr de la double responsabilité de l'auto-stoppeur et du conducteur de faire du stop/de s'arrêter sur un espace sécurisant.

Des contacts ont été pris avec le CG35 pour pouvoir réaliser un arrêt sur les arrêts de cars Illenoo (notamment d'un stoppeur qui voudrait emprunter le car ensuite). Le CG35 n'a pas apporté de réponse officielle. Il est ouvert à l'innovation mais veut s'assurer que la cohabitation (dans le cas où un car arriverait alors qu'une voiture dépose un stoppeur) ne soit pas susceptible de provoquer un accident. En même temps, le temps de déchargement d'un stoppeur en voiture est extrêmement court.

Idée : Et pourquoi pas développer des abris de stop sur les aires de covoiturage à l'échelle du département ?

Innovations en cours :

- Le CG35 est en train de renouveler son appel d'offre pour son site internet « centrale de mobilité ». Il souhaite ouvrir son développement en faisant le lien entre les cars illenoo et covoiturage + et les services de transports à la demande (TAD). Une application particulièrement complexe !
- Covoiturage + est en train de développer un outil pour que les internautes se mettent en relation les uns avec les autres directement

Discussion sur le transport à la demande

Sur le développement d'un service spécifique pour des publics spécifiques :

« Ne se trompe-t-on pas à vouloir cibler des populations spécifiques avec un mode de déplacement spécifique ? »

Initiatives privées / initiatives publiques

« L'action publique ne devrait-elle pas soutenir des actions privées, souvent plus souples, répondant aux besoins et moins coûteuses pour la collectivité ? »

➔ référence aux taxis collectifs privés qui fonctionnent bien en Turquie et dans les Pays arabes, en complément de l'offre de cars.

➔ Référence également aux initiatives de location de voitures de particuliers à particuliers : www.voiturelib.com; www.livop.fr; www.unevoiturealouer.com ; www.mavoiturealouer.com

« Certains TAD fonctionnent avec des compagnies de taxis existantes » « pour les taxis individuels ou les petites sociétés, il apparaît difficile de répondre à un appel d'offre » « Par ailleurs certains, craignent de devoir refuser une course longue sur Rennes sous prétexte de devoir effectuer une course courte pour le TAD »

Accompagnement : « Les anciens, il faut vraiment prendre le temps de les accompagner pour leur montrer le service. S'ils ne connaissent pas la personne, ils n'appelleront pas même si on leur dit qu'on passera les prendre chez eux et qu'on les déposera où ils veulent. Ils ont besoin d'être en confiance »

Laisser tomber ou persévérer ?

« Avec le TAD, les élus sont souvent pris dans une décision difficile :

- D'un côté cela coûte cher et il n'est jamais agréable de voir un mini-car de 12 places circuler à vide
- De l'autre, on nous dit et on s'en aperçoit que c'est la régularité du service qui en fait le succès »

« Le cg35 a mis en place une politique de TAD depuis 2005. Cela commence tout juste à s'installer. Celles qui ont démarré en 2009 comme le Pays de Liffré commencent juste à voir des habitudes qui s'installent »

sur le système de réservation : « Ne faut-il pas un système de réservation plus souple que l'obligation d'appeler la veille avant 17 h pour le lendemain ? Cela ne correspond pas du tout au fonctionnement des jeunes » et à l'inverse « Faut satisfaire à la demande d'immédiateté systématique des jeunes ? »

Sur le projet de déplacements doux du Val d'Ille

Pourquoi des vélos à assistance électrique (VAE) ? « Dans les discussions avec le bureau d'attitude, il a été évoqué un seuil de 2-3 kms au-delà duquel les gens hésitent à prendre leur vélo (sans compter la sécurisation du parcours). Par ailleurs le Val d'Ille comporte quelques pentes ardues (gare de St Germain par ex.) et nous avons été bleuffé par l'efficacité des VAE »

Le choix a-t-il été fait d'acheter des vélos français ? « C'était le choix des élus. Mais dans les faits il n'y a pas de VAE français, au mieux certains sont montés en France. De même pour les batteries, la plupart sont chinoises ou japonaises. La décision a été un compromis entre l'efficacité, l'autonomie de la batterie, le poids, le lieu de fabrication et le prix »

Quelles ont été les principales difficultés ? Les discussions avec le Conseil général sur la modification des routes départementales pour permettre d'y développer des pistes cyclables. Les contraintes de sécurité fixées par le règlement routier départemental renchérissent le coût des aménagements. Sur la liaison Vignoc-La Mézière, cela entraînait un coût de 600 000 euros jugé prohibitif par les élus. Au final une solution a été trouvée en passant par une voie communale légèrement plus longue (5,2 kms au lieu de 5). Par ailleurs nous allons devoir négocier avec des propriétaires privés pour l'élargissement de certaines voiries »

Concrètement où se situe l'aménagement ? « On aménagera sur l'accotement mais c'est une dérogation du règlement routier départemental ». « Notre volonté par ailleurs a été de limiter au maximum le busage. Dans certains cas, nous amènerons de l'autre côté du fossé ».

Aides financières ? « Nous avons inscrit ce schéma de déplacement doux dans le contrat de Pays (Région Bretagne – Pays de Rennes). C'est la principal aide financière. »